

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 septembre 2020

Finances

- Le conseil municipal a arrêté le coût 2019 par élève en maternelle et élémentaire.
- Le conseil décide d'exonérer partiellement les établissements commerciaux de la redevance d'occupation du domaine public s'ils répondent à certaines conditions.
- Le conseil municipal approuve la décision modificative n°1 qui prévoit la régularisation d'écritures d'ordre.
- Le conseil municipal décide d'acquérir la parcelle AB n°139 située rue des Lys.

Personnel

Le conseil municipal approuve la modification à apporter au tableau des effectifs à compter du 1^{er} novembre 2020.

Avis parc éolien sur la commune de Sassierges-St-Germain

Le conseil municipal émet un avis défavorable à la demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien « Le Grand Chemin » situé sur la commune de Sassierges-Saint-Germain.

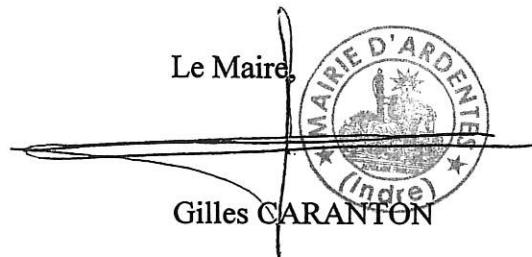
Avis unité de méthanisation sur la commune de Jeu-les-Bois

Le conseil municipal émet un avis favorable à la demande d'enregistrement déposée par SAS BIOMETHABRENNE en vue de développer une unité de méthanisation et de valorisation d'intrants sur le territoire de la commune de Jeu-les-Bois.

Approbation d'une convention relative au versement par le SDEI à la Commune d'un fonds de concours au titre de l'année 2020

Le conseil municipal émet un avis favorable à la signature d'une convention avec le SDEI pour bénéficier d'un fonds de concours pour l'année 2020 dans le but de financer la réalisation d'un équipement public local en matière de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre.

Le Maire,



Gilles CARANTON